



**MAIRIE DE LANTENNE VERTIERE  
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 27 juillet 2017**

L'an deux mille dix-sept, le 27 juillet 2017 à 20h30, les membres du conseil municipal de la commune de Lantenne-Vertière se sont réunis sous la présidence de Monsieur Thierry MALESIEUX, le Maire.

Présents : Thierry MALESIEUX (a pouvoir de R DEBERNARD), Jean-Jacques VITTOT, Gilles DECURE (a pouvoir de C LEMONIER), Sandra VANDENBUSSCHE, René FASSETNET, Françoise LAZERAT, Cédric SIMON, Christian TRIVELLIN, Katia ODILLE, Oriane PETITOT

Absents excusés: Marylène DURO, Laetitia CLERC, Robert DEBERNARD, Christophe LEMONIER.

Secrétaire de séance : Simon CEDRIC

### **I PRESCRIPTION DE LA REVISION ALLEGEE DU PLU :**

Le Maire expose que la révision du PLU est rendue nécessaire en raison de :

- la demande de réalisation d'une nouvelle carrière située dans le prolongement de la carrière actuelle.
- l'adaptation des règles pour l'implantation des piscines par rapport aux limites séparatives.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité les prescriptions de la révision allégée du PLU.

### **II ACQUISITION FONCIERE POUR LA FUTURE STATION D'EPURATION :**

Dans le cadre d'un projet communal de réaménagement de la station d'épuration (une roselière) la commune, lors de son conseil municipal du 08 juillet 2016, avait donné pouvoir à l'Agence Foncière Interdépartementale du Doubs afin d'effectuer les démarches nécessaires à l'acquisition des parcelles ZC 53 pour 66a94ca et ZC 35 pour 35ca.

Après négociation, le prix de vente des parcelles est fixé à 1 € le m<sup>2</sup> soit un montant total de 6729 €.

Les explications entendues, le conseil municipal accepte à l'unanimité ces acquisitions.

### **III CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LA MISSION CONTROLE : SECURISATION RUE DE L'EGLISE ET MAIRIE :**

3 entreprises ont été consultées :

ADEC pas de réponse

SOPRECO pour un montant de 2994 € HT

SORELIFE pour un montant de 4755 € HT.

Après délibération, le conseil municipal accepte à l'unanimité la société SOPRECO.

## **IV MISE A DISPOSITION DE BIENS DE LA SALLE DES FETES A LA CCMV :**

Le RPAM (relais parents assistants maternels) de la CCVM demande la salle des fêtes de 9h45 à 11h45 tous les jeudis des semaines paires durant la période scolaire et un jeudi à définir en juillet. Ils se chargent de nettoyer la salle après chaque passage. Le conseil municipal vote à l'unanimité cette mise à disposition.

## **V VALIDATION DE DIVERS TRAVAUX DE VOIRIE :**

L'entreprise Guyon va élargir le passage devant l'arrêt de bus de l'école puis y mettre un bicouche. Des trous seront rebouchés dans les rues du village pour un montant de 3097,20 euros HT.

## **VI PROJET DE REPRISE DE VOIRIE D'UN FUTUR LOTISSEMENT :**

Le Maire rappelle qu'un permis d'aménager PA 02532617C0002 de 5 lots a été délivré le 15 mai 2017 situés rue du Charmot. Ce projet comprend entre autre la création d'une voirie pour desservir les parcelles concernées.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité la reprise future de cette voirie si celle-ci est conforme au cahier des charges du permis d'aménager.

Le Maire ne prend pas part au vote.

## **VII QUESTIONS DIVERSES**

- Mairie : Nous avons eu la visite de l'architecte Mr Cyriaque DUPUIS pour la création de 2 logements au-dessus de la mairie.

- LAMBELOT : Mr LAMBELOT avait demandé si le gros chêne rue de l'école était sur lui ou sur la commune. Un courrier lui sera envoyé pour lui dire que le chêne est bien sur la commune.

- Travaux : Les travaux rue de la mairie débiteront à la suite de ceux de la rue de l'église qui seront financés avec le budget 2018.

- Parcelles BOURGIN : Les arbres situés sur la limite qui penchent sur la parcelle seront coupés.

- Cimetière : le cimetière sera nettoyé par les emplois jeunes. Un projet est en cours pour un bicouche dans l'allée centrale et autour des tombes. Un désherbant bio sera aussi à l'essai.

- Associations : Une rencontre a eu lieu avec les 3 associations : Mam, Lanvertoise et Ban'os. Une convention sera établie pour fixer les modalités de relation entre la commune et les associations ainsi que l'utilisation des locaux communaux mis à leur disposition.

- Cartes jeunes : les inscriptions devront être faites pour le 15 août.

La séance est levée à 23h.